

Publié sur le site internet de la
commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-076

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 09/09/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à GAUTIER WILL Pascale
M. GAY Richard a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

Mme. Alexandra BOURDELEAU a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention d'occupation temporaire - Commune / CCDSV / Société de Chasse

La commune de Saint Didier de Formans a sollicité, la CCDSV en vue de l'obtention d'une autorisation d'occuper une dépendance de son domaine public, qu'elle entend mettre à disposition de l'association « Entente Chasse »

Le bâtiment d'environ 50 m2 qui se trouve sur le terrain d'assiette de la station d'épuration (Parcelle C 748) appartient à la CCDSV. Ce bâtiment n'a aucune utilisation.

Délibération du 08 novembre 2022 autorisant l'occupation dudit local avec mise en place d'une convention tripartite CCDSV, Commune en Entente Chasse.

Ce local étant désaffecté depuis plusieurs années la commune doit remettre l'eau et l'électricité dans le local.

Devis Enedis : 1591,20 € TTC.

Devis SAUR : 2 490,58 € TTC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 juin 2024

Monsieur el maire donne lecture du courrier de la CCDSV relatif aux raccordements eau, électricité et eau usées de ce bâtiment. Il n'y a plus de réseaux et le local est en zone d'assainissement non collectif.

Compte tenu du cout prévisionnel des viabilisations Monsieur le Maire propose d'arrêter les travaux et de ne pas aller plus loin dans la démarche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Compte tenu du cout prévisionnel des viabilités décide de ne pas poursuivre et de renoncer à la mise à disposition de ce local
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain.

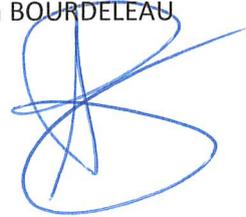
Ainsi fait et délibéré le 16 septembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the Mayor of Didier-de-Formans is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DIDIER-DE-FORMANS', 'FRÉDÉRIC VALLOS', and '*01 (Ain)'. The signature is written in black ink.

La secrétaire de séance
Alexandra BOURDELEAU



A blue ink signature is written over the name Alexandra Bourdeleau.